

# PREVENTION CANICULE

L'été approche, et avec lui les risques d'une canicule. Dans le cadre des actions de prévention contre la canicule, le Centre Communal d'Action Sociale de La Ville aux Dames, met en place le recensement des personnes vulnérables. Cette démarche d'inscription, volontaire et facultative, permet d'identifier les personnes âgées, isolées ou fragilisées avant l'été. Les personnes inscrites bénéficieront, en cas de déclenchement du « Plan Canicule » par la Préfecture, d'une attention particulière de la part des services municipaux et des bénévoles, qui interviendront en cas de nécessité.

Formulaire à compléter et à retourner à la Mairie de La Ville aux Dames - Centre Communal d'Action Sociale  
37700 LA VILLE AUX DAMES.

## Bulletin d'Inscription

### IDENTITE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....37700 La Ville aux Dames

Téléphone (obligatoire) : .....

Vivant seule à domicile : oui  non

*Si vous désirez un second formulaire pour l'inscription d'une autre personne vivant dans le même foyer contactez nous au: 02 47 44 36 46*

### PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse: .....

Téléphone: .....

### MEDECIN TRAITANT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse: .....

Téléphone: .....

### INTERVENTION D'UNE AIDE EXTERIEURE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse: .....

Téléphone: .....

Je soussigné(e)

.....  
accepte d'être recensé(e) dans le cadre du Plan Canicule Départemental.

Date : ..... Signature : .....

Bulletin d'inscription à renvoyer à :  
Mairie - C C A S - Avenue Jeanne d'Arc - 37700 LA VILLE AUX DAMES.

- Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.
- *Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part (Loi du 6 janvier 1978 « Informatique et liberté »).*



Naturellement ma ville